Fondation Saint-Matthieu

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

In Extenso

Associations, Fondations, Fonds de dotation

Fondation Saint Matthieu

Comptes annuels
Bilan au 31/12/2020

76 rue des Saints Pères
75007 PARIS
SIRET : 52952198100017

IN EXTENSO ILE DE France NOGENT SUR MARNE
7 avenue de Joinville
94130 NOGENT-SUR-MARNE

Tél : 01.48.83.70.00
Fax : 01.43.97.38.05

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif 1
Bilan Passif 2
Bilan Passif (Suite) 3

Compte de résultat 4
Compte de résultat (Suite) 5

Annexe aux comptes annuels
Table des matières 6/7

BILAN ACTIF AU 31-12-2020

COMPTES PRESENTES EN EURO

ACTIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit	89 140	8 400	80 740	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	152 682	152 183	499	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 681	13 086	1 595	3 020
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 698 460	72 811	1 625 649	1 675 907
Prêts				
Autres	6 919 510	48 750	6 870 760	6 516 837
Total I	8 874 473	295 230	8 579 243	8 195 765
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations	80 024		80 024	
Autres	8 080		8 080	2 973
Valeurs mobilières de placement	10 418		10 418	22 027
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 227 694		5 227 694	5 054 746
Charges constatées d'avance	29 200		29 200	35 581
Total II	5 355 416	-	5 355 416	5 115 327
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**14 229 889**	**295 230**	**13 934 659**	**13 311 093**

BILAN PASSIF AU 31-12-2020

COMPTES PRESENTES EN EURO

PASSIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		8 459 789
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires	1 500 000	
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	2 102 237	2 086 683
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 33 909	- 840 770
Situation nette (sous total)	**3 568 328**	**9 705 702**
Fonds propres consomptibles	6 125 842	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	**9 694 170**	**9 705 702**

BILAN PASSIF AU 31-12-2020

COMPTES PRESENTES EN EURO

PASSIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	**160 464**	
Fonds dédiés	**790 606**	
Total II	**951 070**	
PROVISIONS		
Provisions pour risques Provisions pour charges		
Total III	-	-
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		**1 178 006**
Total III bis	-	**1 178 006**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**1 810 989**	**1 145 061**
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	**130 424**	**158 191**
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	**56 305**	**42 855**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	**1 291 701**	**1 081 276**
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	**3 289 419**	**2 427 384**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**13 934 659**	**13 311 093**

COMPTE DE RESULTAT au 31-12-2020

COMPTES PRESENTES EN EURO

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		1 820
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	4 659 546	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	1 014 350	
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	482 400	
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues	2 127	
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat		
Autres produits	164 977	5 572 403
Total I	6 323 400	5 574 223
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		13 370
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	819 211	977 632
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	15 025	15 097
Salaires et traitements	317 364	328 617
Charges sociales	140 210	120 481
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 782	1 569
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	174 724	
Autres charges		
Aides financières	4 879 307	5 131 307
Autres charges	7	1 538
Total II	6 348 629	6 589 615
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	- 25 229	- 1 015 392

COMPTE DE RESULTAT au 31-12-2020

COMPTES PRESENTES EN EURO

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	47 696	44 446
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	20 000	25 155
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	67 696	69 602
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	27 237	31 744
Intérêts et charges assimilées	25 314	19 485
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	23 825	
Total IV	76 376	51 230
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 8 680	18 371
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 33 909	- 997 020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		13 750
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	- 13 750
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	**6 391 096**	**5 643 825**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**6 425 005**	**6 654 595**
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		170 000
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	**- 33 909**	**- 840 770**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	67 951	
Bénévolat	10 399	
TOTAL	78 350	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	67 951	
Personnel bénévole	10 399	
TOTAL	78 350	

In Extenso

In Extenso Ile-de-France
7 Avenue de Joinville

94130 NOGENT SUR MARNE

Tél. : 01.48.83.70.00
www.inextenso.fr

FONDATION SAINT MATTHIEU POUR L'ECOLE CATHOLIQUE

Annexe aux comptes annuels

de l'exercice clos le 31 décembre 2020

(montants exprimés en euro)

Table des matières de l'annexe aux comptes annuels

1 - **Informations générales et faits significatifs de l'exercice** 8
1.1. Description de l'objet social 8
1.2 Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées 8
1.3 Description des moyens mis en œuvre 9
1.4 Informations générales et faits caractéristiques 9
1.5 Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture 10
2. **Informations au titre des principes et méthodes comptables** 10
2.1 Mention des règlements comptables de l'Autorité des normes comptables utilises pour l'élaboration des comptes annuels 10
2.2 Méthodes comptables et changements de méthode comptable 11
3. **Informations sur les postes de l'actif du bilan** 12
3.1 Immobilisations incorporelles 12
3.2 Immobilisations corporelles 13
3.3 Immobilisations financières 13
3.4 Aides remboursables aux établissements scolaires 14
3.5 Tableaux des immobilisations 15
3.6 Tableaux des amortissements 15
3.7 Tableaux des provisions et dépréciations 16
3.8 Etat des autres créances 16
3.9 Informations relatives au suivi de legs et donations acceptés 16
4. **Informations sur les postes du passif du bilan** 17
4.1 Fonds propres et réserves 17
4.2 Fonds reportés liés aux legs et donations 18
4.3 Fonds dédiés 18
4.4 Provisions pour risques et charges 19
4.5 Etat des dettes 20
5. **Informations sur les postes du compte de résultat** 21
5.1 Ventilation des produits d'exploitation (en K€) 21
5.2 Ventilation de l'effectif moyen en ETP 21
5.3 Contributions volontaires en nature 21

6. **Autres informations** 22
6.1 Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes 22
6.2 Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan 22
7. **Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité** 23
7.1 Définition des missions sociales 23
7.2 Ressources issues de la générosité du public et autres ressources 24
7.3 Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources 25
7.4 Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public 26
7.5 Financement des aides remboursables 26
7.6 Compte de résultat par origine et destination (CROD) 27
7.7 Contributions volontaires en nature 29
7.8 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) 30
7.9 Contributions volontaires en nature et fonds dédiés liés à la générosité du public 32
8 Informations spécifiques relatives aux fondations 32
8.1 Fonds propres 32
8.2 Impact des fondations abritées sur les postes du bilan et du compte de résultat 33

1 - Informations générales et faits significatifs de l'exercice

1.1.Description de l'objet social

Conformément à ses statuts, la Fondation Saint Matthieu pour l'école catholique a pour but de :

- Collecter des fonds pour aider les établissements catholiques d'enseignement à financer les charges relatives à leurs investissements ;

- Attribuer des aides remboursables, des subventions, des bonifications d'intérêts ou des cautions aux établissements catholiques qui en font la demande, permettant de financer leurs projets ;

- Encourager, faciliter, participer à la création et au fonctionnement d'œuvres d'enseignement catholique et de leurs activités périscolaires ou parascolaires, par l'aide à la construction, l'acquisition et/ou la prise à bail de tous immeubles et leur administration ;

- Mettre en œuvre les actions sociales, éducatives et caritatives en faveur de l'enseignement catholique ;

- Concourir, plus généralement, à l'entraide au sein de l'enseignement catholique, et réaliser à cet effet toutes opérations se rattachant au but poursuivi ;

- Recevoir, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 modifiée et dans les conditions prévues aux présents statuts, des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés au 1-b de l'article 200 et au 1-a de l'article 238 bis du Code général des impôts, qui s'assignent un but analogue au sien ;

- Recevoir également, dans les conditions visées par l'article 20 de la loi du 23 juillet 1987 précitée, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation.

Elle a vocation à exercer son activité sur l'ensemble du territoire national.

1.2 Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Pour soutenir et développer les projets éducatifs des établissements catholiques, la Fondation Saint Matthieu a défini quatre axes d'actions prioritaires :

Projets pédagogiques : La Fondation Saint Matthieu apporte un soutien financier aux actions éducatives innovantes menées en faveur des jeunes en difficultés scolaires ou issus de milieu modeste. Afin de promouvoir l'égalité des chances, elle sélectionne chaque année des projets permettant à des élèves d'accéder aux études supérieures.

Projets d'investissements : La Fondation Saint Matthieu accorde des aides remboursables pour favoriser la réalisation de projets de rénovation et de développement. C'est ainsi un flux de ressources qui est pérennisé, les remboursements permettant d'accorder de nouvelles aides. Dix à quinze projets sont sélectionnés chaque année dans toute la France.

Projets solidaires : La Fondation Saint Matthieu soutient des projets qui permettent aux élèves, aux étudiants et à la communauté éducative de bénéficier dans les meilleures conditions d'un accueil dans l'Enseignement Catholique.

Projets Territoire : La Fondation Saint Matthieu mobilise en particulier des ressources pour les écoles primaires rurales isolées. Les écoles primaires sont pour de nombreux enfants le lieu de première annonce de la foi et des valeurs chrétiennes. La Fondation Saint Matthieu accorde chaque année des aides d'urgence à une vingtaine d'écoles en difficulté.

1.3 Description des moyens mis en œuvre

Ressources : Pour soutenir et développer les projets éducatifs des établissements catholiques, en les aidant à financer leurs investissements, la Fondation Saint Matthieu anime des campagnes d'appel à dons à plusieurs niveaux : nationales, régionales avec son réseau de fondations sous égide, locales avec les écoles.

Grâce à la générosité publique sous forme de dons, legs ou donations, la Fondation Saint Matthieu participe au financement des projets éducatifs des établissements catholiques de France.

Emplois : les sommes recueillies permettent une aide au plus près du terrain, en finançant les projets des écoles. Selon la volonté du donateur, elles constituent une ressource supplémentaire pour l'école de leur choix ou participent à la solidarité au niveau national ou régional.

Grâce à la solidarité de tous, la fondation aide les établissements catholiques scolaires et universitaires à répondre à leurs besoins éducatifs et sociaux.

1.4 Informations générales et faits caractéristiques

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation de plusieurs états d'urgence sanitaire constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces évènements et de leurs conséquences connues ou probables à la date d'arrêté des comptes.

1.5 Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire qui s'étend pour le moment jusqu'au 01 juin 2021 dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 pourrait avoir des impacts significatifs sur l'activité de la Fondation. Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe "faits caractéristiques ".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. A la date d'aujourd'hui, la Fondation n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

2. Informations au titre des principes et méthodes comptables

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan dont le total avant repartition est de 13 934 659 euros ;
- le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 6 391 096 euros et un total de charges de 6 425 005 euros, dégageant ainsi un résultat déficitaire de 33 909 euros ;
- l'annexe

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

2.1 Mention des règlements comptables de l'Autorité des normes comptables utilises pour l'élaboration des comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour mémoire, les comptes de l'exercice 2019 ont été arrêtés en respectant le règlement ANC n° 2014-03 et ses règlemements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément aux règlements du Comité de la règlementation comptable n°1999-01, n°2009-01 et n°2008-12. Ces comptes, qui ont été approuvés et certifiés, sont présentés sans modifications ni retraitements dans la colonne consacrée à l'année 2019 dans les états de synthèse (bilan et compte de résultat).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Méthodes comptables et changements de méthode comptable

A compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucrative tenues d'établir des comptes annuels, notamment les associations, doivent appliquer le règlement ANC n°2018-06 qui succède au règlement CRC n°1999-01.

Cette rectification entraîne une modification de présentation des comptes annuels concernant :

- les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées dans les comptes annuels (comptes de classe 8) en application et conformément aux règles prévues par le nouveau plan comptable. Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie "Contributions volontaires en nature", en deux colonnes de totaux égaux.
- les donations temporaires d'usufruit s'enregistrent à la date de signature de l'acte dans un compte d'immobilisation incorporelle compte 204 avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations » compte 1912.
- les legs et les donations sont comptabilisés à la date de l'acceptation par le Conseil d'Administration du legs ou de la donation en compte 24 « biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ». La comptabilisation en fonds reportés de la partie non encore cédée (donc non encaissée) est affectée au compte 6891 « reports en fonds reportés » avec pour contrepartie au compte 191100 «fonds reportés liés aux legs ou donations ».
- la présentation de manière séparée des fonds propres de la fondation abritante de ceux de la totalité des fondations qu'elle abrite.

3. Informations sur les postes de l'actif du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

Logiciels et progiciels : ces immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire. La durée retenue est de 1 an.

Donations temporaires d'usufruit : à compter de l'exercice comptable 2020, les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » avec pour contrepartie la rubrique « fonds reportés liés aux legs et donations ».

Elles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Au 31 décembre 2020, les donations temporaires d'usufruit comptabilisées sont :

DTU de B :

Nature : loyer d'un studio situé boulevard Montparnasse.

Date de début : le 22/12/2020

Date de fin : 31/12/2025

Valorisation au 31/12/2020 : montant des loyers bruts sur 5 ans, de 1 400€/ mois diminués des charges y afferents soit une évaluation globale de 79 K€.

DTU P :

Nature : dividendes SCI

Date de début : 10/11/2017

Date de fin : 31/05/2021

Valorisation au 31/12/2020 : montant des dividendes estimés sur 2 ans à recevoir en 2021, soit 8 400€.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire. La durée retenue pour les matériels informatiques et de bureau est de 5 ans.

3.3 Immobilisations financières

La fondation a affecté une partie des fonds représentatif de sa dotation statutaire (1 142K€) à un livret d'épargne. Pour une meilleure information financière, ces fonds ont été comptabilisés en immobilisations financières en raison de leur caractère durable en complément des autres immobilisations financières représentatives de sa dotation statutaire non consomptible de 1 500 000€. A ces fonds, s'ajoutent les placements de la fondation sous égide "Enseignement Agricole".

	Code ISIN	Libellé	Montant initial	Montant final	Surcoût	Taux	Date échéance
FSM							
	FROOI0854182	OAT 3,5%	600 000	-	-	3,50%	25/04/2020
	FR0000483075	RES. FERRE FRA	50 000	-	-	4,25%	12/10/2020
	FROOI0394437	LA POSTE	50 000	50 000	1 325	4,25%	08/11/2021
	FR0010758599	CFF	49 000	49 000	3 675	4,88%	25/05/2021
	FR0010915660	CADES	44 000	44 000	- 462	3,38%	25/04/2021
	XS0409749206	EDF6,25%	50 000	50 000	9 300	6,25%	25/01/2021
	FR0012633279	UN.OBL.H.YIELD 2021	64 999	64 999			31/12/2021
	XS1520527828	EMTN.OBL.H.YIELD 2021	100 000	100 000			31/01/2029
		Livret Associatif	492 001	1 142 001			
Sous-total	*Placements constitutifs dotation statutaire*			1 500 000			
	FR0000120073	AIR LIQUIDE	1 652	1 652			
	FR0000073793	DEVOTEAM	5 024	-			
	FR0000073272	SAFRAN	3 597	3 597			
	SOGAMA	PrêtN°1 01/10/17	5 528	6 599			
	SOGAMA	Prêt N°2 01/10/17	18 525	21 950			
FSE Enseignement Agricole							
	FROOI0896522	BPCE4,03%	25 191	-	- 544	4,03%	02/07/2020
	FROOI 1196856	OAT3%	51 368	51 368		3,00%	24/04/2022
		PHITRUST Partenaires	100 000	100 000			
TOTAL			1 710 885	1 685 166	13 294		

Les placements financiers (hors aides remboursables) sont valorisés à leur coût historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Ces placements ont généré un produit financier de 65 K€. La valorisation de ces placements fiannciers au 31 décembre 2020 font état d'une plus-value latente de 18 K€ (non comptabilisée) et une moins-value latente de 11 K€ qui a fait l'objet d'une provision pour depreciation.

3.4 Aides remboursables aux établissements scolaires

Une des missions sociales de la fondation est d'accorder aux établissements scolaires des aides remboursables. Ces aides sont octroyées aux établissements après étude de leur dossier. Leur durée varie en fonction des projets à financer et ne dépassent pas 10 ans.

Les aides sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Concernant la dotation pour dépréciaition de 2020, des informations concordantes nous conduisent à prendre une position prudente par le biais d'une provision pour dépréciation, sur certaines créances en raison du risque lié à la non continuité d'activité des débiteurs.

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Aides octroyées par la Fondation abritante	5 587 835	1 221 000	1 069 611	5 739 224
Aides octroyées par la FSE Enseignement Agricole	572 000	250 000	103 000	719 000
Aides octroyées par la FSE Hauts de Seine	253 579	100 000	77 358	276 221
Aides octroyées par la FSE Val d'Oise	6 750	-	1 500	5 250
Aides octroyées par la FSE Gironde	33 750	-	1 250	32 500
Aides octroyées par la FSE Paris	101 923	50 000	12 651	139 272
Aides octroyées par la FSE Aisne	15 000	-	7 500	7 500
TOTAL	**6 570 837**	**1 621 000**	**1 272 870**	**6 918 967**

Dépréciation des aides remboursables :

Le montant de la provision s'élève à 48 750 € au 31 décembre 2020.

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Aides octroyées par la FSE Enseignement Agricole	45 000	23 750	20 000	48 750
TOTAL	**45 000**	**23 750**	**20 000**	**48 750**

3.5 Tableaux des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	152 142	89 680		241 822
Immobilisations corporelles	13 366	1 316		14 681
Immobilisations financières	8 307 070	8 617 969	8 307 069	8 617 969
TOTAL	**8 472 578**	**8 708 965**	**8 307 069**	**8 874 473**

3.6 Tableaux des amortissements

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	152 142	8 441		160 583
Immobilisations corporelles	10 345	2 741		13 086
TOTAL	**162 487**	**11 182**		**173 669**

3.7 Tableaux des provisions et dépréciations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations financières	114 324	121 561	114 324	121 561
TOTAL	**114 324**	**121 561**	**114 324**	**121 561**

3.8 Etat des autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

		Liquidité de l'actif	Liquidité de l'actif
Créances	**Montant brut**	**Echéances à moins d'un an**	**Echéances à plus d'un an**
Reçues sur legs et donations	80 024	80 024	
Organismes sociaux	7 249	7 249	
Autres débiteurs divers	830	830	
TOTAL	**88 103**	**88 103**	

3.9 Informations relatives au suivi de legs et donations acceptés

Par application du nouveau plan comptable, les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation par le Conseil d'Admnistration. Les biens non fongibles et dettes reçus par legs sont comptabilisés dans un compte de "créances reçues par legs et donations" jusqu'à la date de réception des fonds ou de transferts de titres.

Au 31 décembre 2020, le solde de 80 024 € restant à encaisser se décompose comme suit :

Leg M :

Type de libéralité : legs universel

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 04/07/2018.

Reste à encaisser au 31/12/2020 : 74 924€

Leg C :

Type de libéralité : legs universel sur quotité disponible.

Reste à encaisser au 31/12/2020 : 300€.

Leg LH :

Type de libéralité : legs particulier.

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 20/06/2019

Reste à encaisser au 31/12/2020 : 4 800€.

4. Informations sur les postes du passif du bilan

4.1 Fonds propres et réserves

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
DOTATION STATUTAIRE NON CONSOMPTIBLE	1 500 000		-					1 500 000
DOTATION INITIALE DES FSE CONSOMPTIBLE	2 937 852	- 856 324	- 134 365	22 377	22 377			2 103 905
DOTATION COMPLEMENTAIRE CONSOMPTIBLE	4 021 937		-					4 021 937
RESERVES DE SOLIDARITE GENERALE (1)	2 086 684	15 554	15 554					2 102 238
REPORT A NOUVEAU								-
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE (2)	- 840 770			840 770	118 811	33 909	24 626	- 33 909
TOTAL	9 705 703	- 840 770	- 118 811	863 147	141 188	33 909	24 626	9 694 171

4.2 Fonds reportés liés aux legs et donations

Lors de la première application du règlement ANC n° 2018-06, la Fondation a procédé de manière rétrospective des legs et donations acceptés et non encore réalisés à la clôture de l'exercice précédent et figurant en autres informations (poste 4.2.1 de l'annexe de 2019).

Le détail de l'augmentation du poste "Donations Temporaires d'Usufruit" résulte de ce changement de méthode dont le détail est présenté au point 3.9 de la présente annexe.

Les sommes inscrites en fonds reportés sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du leg ou de la donation.

Legs et donations acceptées par le Conseil d'Administration	Solde des legs et donations en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde restant à encaisser en fin d'exercice
Legs ou donations	133 916		54 192	79 724
Donations Temporaires d'Usufruit		80 740		80 740
	133 916	**80 740**	**54 192**	**160 464**

Ces libéralités sont affectées à des écoles. Elles leur seront reversées lorsque les dossiers seront soldés par les notaires, nets des frais de gestion imputés à la fondation.

4.3 Fonds dédiés

RESSOURCES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE		TRANSFERTS	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	
			MONTANT GLOBAL	DONT REMBOURSEMENTS		MONTANT GLOBAL	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FONDS DEDIES SUR LEGS - R	1 178 006		482 400			695 606	
FONDS DEDIES SUR LEGS - CT		95 000				95 000	
TOTAL	1 178 006	95 000	482 400	-		790 606	-

Fonds dédiés – R

La fondation a été bénéficiaire d'une assurance-vie en 2017. La défunte a défini son projet de générosité comme devant être affecté « à des établissements scolaires de la ville de Saint-Etienne. »

La somme de 1 348 K€ a été portée en fonds dédiés. Lors des bureaux des 4 octobre 2018 et 7 février 2019, six projets d'écoles de la ville de Saint-Etienne ont été approuvés pour un total de 1 020 K€.

Il a été considéré qu'il s'agissait d'un projet défini, car participant à la réalisation d'une clause particulière entrant dans le champ de l'objet social de la Fondation et clairement identifiable, les charges imputables au projet étant individualisables. La ressource dédiée par son donateur à ce projet est donc conforme à la définition du fonds dédié du nouveau plan comptable.

La somme portée en fonds dédiés a été consommée à hauteur de 170 K€ au cours de l'exercice 2019 et de 482 K€ au cours de l'exercice 2020.

Fonds dédiés – CT

En 2020, un autre projet défini pour un établissement scolaire a été portée en fonds dédiés pour un montant de 95 K€. Ce fonds dédié sera repris à due proportion des travaux réalisés.

4.4 Provisions pour risques et charges

Le personnel de la fondation étant éloigné de l'âge de départ en retraite et ayant une ancienneté faible, les indemnités n'ont pas été provisionnées. Une estimation est présentée en engagements hors bilan.

4.5 Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		ECHEANCES A MOINS D'UN AN	ECHEANCES A PLUS D'UN AN	ECHEANCES A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	28 571	28 571		
à plus d' 1 an maximum à l'origine	1 726 319	238 411	154 577	1 333 331
Emprunts et dettes financières diverses	56 099	56 099		
Fournisseurs et comptes rattachés	130 424	130 424		
Dettes fiscales et sociales	56 305	56 305		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 291 701	1 291 701		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 289 418	1 801 511	154 577	1 333 331

Emprunts souscrits en cours d'exercice	925 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	315 172

Depuis 2011, la fondation souscrit des tranches d'emprunt en vue d'accroître la trésorerie nécessaire à la mise en place d'aides remboursables, sans désinvestir des placements financiers. Ces tranches d'emprunt sont adossées à des aides remboursables sur la même durée. Des nouveaux emprunts en adossement ont été souscrits en 2020 pour un total de 925 K€.

Les autres dettes comprennent notamment les dettes envers les écoles (539 K€) correspondant aux dons collectés en décembre 2020 et reversés aux écoles bénéficiaires en janvier et février 2021.

5. Informations sur les postes du compte de résultat

5.1 Ventilation des produits d'exploitation (en K€)

- Dons affectés aux écoles :	2 189
- Dons libres :	2 470
- Legs et donations :	8
- Legs et donations affectés aux écoles :	1 006
- Utilisations de fonds dédiés :	482
- Autres produits d'exploitation :	167
	6 323

5.2 Ventilation de l'effectif moyen en ETP

Catégories	Personnel salarié
Cadres	4,5
Non cadres (dont contrat aidé)	2
Total	**6,5**

Certaines fondations sous égide bénéficient également de personnel mis à disposition pour développer leur activité (cf point 5.3).

5.3 Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 997 heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 10.15 €/heure correspond à un montant de 10120 euros. Seuls les bénévoles intervenant de façon régulière et permanente ont été retenus dans le calcul de la valorisation.

La Fondation bénéficie d'une mise à disposition gratuite d'un chargé d'appui administratif et de développement pour 67 951 euros (au bénéfice de la FSE Touraine).

6. Autres informations

6.1 Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes

	Montant TTC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	22 578 €
Au titre des services autres que la certification des comptes	0
Total des honoraires	**22 578 €**

6.2 Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan

Engagements de départ à la retraite

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata-temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 0.34%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 8 333 euros.

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés n'ont pas été provisionnés.

Engagements donnés

Au 31/12/2020, quatre aides remboursables pour un total de 1 040 K€, ont été accordées par la Fondation, mais non versées. Ces aides remboursables sont accordées sous conditions suspensives, et ne deviendront effectives qu'après signature d'une convention avec le bénéficiaire.

Dans le cadre de son objet statutaire, la Fondation s'est portée caution pour une école (ESBC Bourges) dans le cadre d'un prêt contracté auprès de SOGAMA (montant initial de 24 K€) étalé jusqu'en 2030.

7. Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité

La Fondation Saint Matthieu pour l'Ecole Catholique fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août1991.

7.1 Définition des missions sociales

Conformément à ses statuts, la FSM a pour but de :

- Collecter des fonds pour aider les établissements catholiques d'enseignement à financer les charges relatives à leurs investissements ;
- Attribuer des aides remboursables, des subventions, des bonifications d'intérêts ou des cautions aux établissements catholiques d'enseignement ;
- Encourager, faciliter, participer à la création et au fonctionnement d'œuvres d'enseignement catholique et de leurs activités périscolaires ou parascolaires ;
- Mettre en œuvre les actions sociales, éducatives et caritatives en faveur de l'enseignement catholique ;
- Concourir, plus généralement, à l'entraide au sein de l'enseignement catholique ;
- Recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes, qui s'assignent un but analogue au sien ;
- Recevoir également l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle.

Les missions sociales se déclinent précisément afin de pouvoir en rendre compte aux donateurs :

- Une participation sous forme d'aides aux projets éducatifs des établissements catholiques d'enseignement :
  - Projets pédagogiques,
  - Projets d'investissements,

- Soutien des appels à générosité écoles,
- Soutien aux petites écoles.

Ces aides sont soit remboursables, soit objet d'un don.

- Une participation à des actions de solidarité en faveur de l'enseignement catholique.
- Un soutien et animation du réseau des fondations sous égide, en tant que fondation abritante.

7.2 Ressources issues de la générosité du public et autres ressources

Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- Des dons manuels des personnes physiques ou morales, libres ou affectés ;
- Des libéralités, libres ou affectées ;
- Des produits financiers issus des placements de ces ressources ;
- Des remboursements des aides remboursables accordées antérieurement ;
- Des produits de gestion sur les aides remboursables financées par ressources issues de la générosité du public;
- Des produits financiers issus du placement de la dotation complémentaire consomptible de la fondation abritante ;

Elles se composent notamment à ce jour de :

- Des produits du placement de la dotation initiale de la fondation abritante et des fondations sous égide,
- Des frais de gestion sur aides remboursables non financées par ressources issues de la générosité publique,
- Des reprises de provisions,
- Des produits divers.

La dotation statutaire de 1 500 000 € n'est pas constituée de fonds provenant de la générosité du public. Cette dotation n'est pas consomptible et ne peut être employée au financement des aides remboursables. En revanche, la dotation complémentaire provenant de la transmission universelle de patrimoine à la création de la fondation est considérée comme provenant de la générosité du public. Les fondations sous

égide sont constituées par des dotations qui proviennent de l'affectation irrévocable de biens et ne sont pas considérées comme provenant de la générosité publique.

7.3 Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources

Les charges sont présentées par destination selon trois rubriques :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de fonds,
- Frais de fonctionnement.

Par principe, les coûts affectés aux missions sociales représentent l'ensemble des coûts directs et indirects qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée.

Les coûts directs sont affectables aux rubriques dès leur comptabilisation. Ils recouvrent :

- Pour les missions sociales : coûts des dépenses directes des missions sociales, notamment :

  - Les dons et libéralités affectés reversés aux établissements catholiques d'enseignement,

  - Les dons et aides directes,

  - Les frais liés à l'animation et au soutien du réseau des fondations sous égide.

- Pour les frais de recherche de fonds : coûts directs des opérations d'appel à générosité et de recherche de fonds privés.
- Pour les frais de fonctionnement : ensemble des autres coûts, hors coûts répartis.

Les coûts indirects sont composés des coûts complets de personnels, répartis par clés individuelles en fonction des missions de chaque salarié. Ils comprennent :

- Salaires + charges sociales, taxes et assimilées.
- Un prorata des frais liés à l'activité des salariés, notamment :

- Frais d'occupation de locaux,

- Fournitures et frais postaux.

7.4 Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public

Les ressources issues de l'appel public à la générosité financent par ordre de priorité les emplois suivants :

- Missions sociales,
- Frais d'appel des fonds,
- Frais de fonctionnement.

Les immobilisations corporelles et financières hors aides remboursables sont financées prioritairement sur les fonds qui ne sont pas issus de la générosité du public.

En 2020, il n'y a pas eu d'acquisition d'immobilisation significative.

7.5 Financement des aides remboursables

Les aides remboursables qui constituent une des missions sociales de la Fondation sont financées en priorité

- par les remboursements des aides remboursables antérieures financées par l'appel public à la générosité : principe du don pérenne ;
- sur les fonds collectés auprès du public après financement des charges ;
- puis sur les autres ressources non issues de la générosité du public.

Récapitulatif des aides remboursables octroyées en 2020

Nouvelles aides remboursables 2020	346 000
Remboursement en 2020 des aides remboursables initialement financées par la générosité publique	720 571
Montants des aides remboursables financées par la générosité publique collectée en 2020	- 374 571

Détail des mouvements en 2020

31/12/2020	Montant du remboursement des aides		Nouvelles aides remboursables	
	initialement financées par AGP	initialement non financées par AGP	financées par AGP	non financées par AGP
FSM	697 670	371 941	296 000	925 000
FSE Hauts de Seine		77 358		100 000
FSE Enseignement Agricole		103 000		250 000
FSE Paris	12 651		50 000	
FSE Val d'Oise	1 500			
FSE Gironde	1 250			
FSE Aisne	7 500			
Total	720 571	552 299	346 000	1 275 000
Total variation des aides remboursables		1 272 870		1 621 000

(1) Pour mémoire, le montant des AR non financées par l'AGP sont financées par emprunt de la FSM.

7.6 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2018-06, les entités concernées ont la possibilité de presenter le CROD et le CER de l'exercice 2020 sans renseigner la colonne comparative au titre de l'exercice 2019. La fondation a retenu cette possibilité et présente séparément le CER de l'année 2019.

Il est à noter qu'il n'y a pas eu de conséquences financières significatives liées aux changements introduits par l'application de ce nouveau règlement.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisation sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	4 659 546	4 659 546		
- Legs, donations et assurances-vie	1 014 350	1 014 350		
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	164 926	164 926		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	49 874			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	20 000			
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	482 400	482 400		
TOTAL	**6 391 096**	**6 321 222**	**-**	**-**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France	5 158 954	5 158 954		
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	804 965	804 965		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	256 343	207 204		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	30 018			
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	174 724	174 724		
TOTAL	**6 425 005**	**6 345 847**	**-**	**-**
EXCEDENT OU DEFICIT	**- 33 909**	**- 24 626**	**-**	**-**

7.7 Contributions volontaires en nature

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-I	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	10 399			
Prestations en nature	67 951			
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	**78 350**	-	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	26 639			
Réalisées à l'entrager				
2 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	37 608			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	14 103			
TOTAL	**78 350**	-	-	-

7.8 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le CER au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES					
EMPLOIS PAR DESTINATION	**EXERCICE N**	**EXERCICE N-1**	**RESSOURCES PAR ORIGINE**	**EXERCICE N**	**EXERCICE N-1**
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCE DE L'EXERCICE**		
1 - MISSIONS SOCIALES			**1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	5 158 954		1.2. Dons, legs et mécénats		
Versements à un organismes central ou d'autres organismes agissant en France			Dons manuels	4 659 546	
			Legs, donations et assurances-vie	1 014 350	
1.2 Réalisées à l'étranger			Mécénat		
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organismes central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	164 926	
2. FRAIS DE RECHERCHES DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	804 965				
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	207 204				
TOTAL DES EMPLOIS	**6 171 123**	**-**	**TOTAL RESSOURCES**	**5 838 822**	**-**
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	174 724		3. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	482 400	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	24 626	
TOTAL	**6 345 847**	**-**	**TOTAL**	**6 345 848**	**-**
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	919 443	
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 24 626	-
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du p	374 571	
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 318 640	-

Le CER au 31 décembre 2019 se présentait comme suit :

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 31/12/2019

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3) (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DE PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		403 284
1 - MISSIONS SOCIALES *	5 397 959	4 578 473	**1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC**	5 500 804	5 500 804
1.1. Réalisées en France	5 397 959	4 578 473	**1.1. Dons et legs collectés**	5 378 963	5 378 963
- Actions réalisées directement	5 397 959	4 578 473	- Dons manuels non affectés	2 504 190	2 504 190
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	2 336 044	2 336 044
			- Legs et autres libéralités non affectés	38 729	38 729
			- Legs et autres libéralités affectés	500 000	500 000
1.2. Réalisées à l'étranger	-	-			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
- Actions réalisées directement					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	951 553	951 553			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	951 553	951 553	**1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public**	121 841	121 841
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés					
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
			2 - AUTRES FONDS PRIVES	-	
			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	-	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	273 339	259 589	**4 -AUTRES PRODUITS**	117 865	
T3	6 622 851	5 789 615			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	6 622 851		**I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT**	5 618 669	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	31 745		**II - REPRISES DES PROVISIONS**	25 156	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	-		**III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS**	170 000	
			IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		170 000
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			**V-INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE**	840 770	
V - TOTAL GENERAL	6 654 596		**VI -TOTAL GENERAL**	6 654 596	6 074 088
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		- 634 970			
VI -Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		-			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		5 154 645	**VI -Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public**		5 154 645
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		919 443
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total			Total		

** ou dépenses opérationnelles*

7.9 Contributions volontaires en nature et fonds dédiés liés à la générosité du public

Exercice clos le : 31/12/2020

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	26 639				
Réalisées à l'étranger			Bénévolat	10 399	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	37 608		Prestations en nature	67 951	
			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	14 103				
TOTAL DES EMPLOIS	78 350	-	TOTAL RESSOURCES	78 350	-

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 178 006	
(-) Utilisation	482 400	
(+) Report	95 000	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	790 606	

8 Informations spécifiques relatives aux fondations

8.1 Fonds propres

La Fondation Saint Matthieu pour l'Ecole Catholique doit produire les éléments permettant de suivre l'affectation des actifs constitutifs de la dotation non consomptible. Elle présente la ventilation du résultat de l'exercice entre le résultat de la Fondation abritante et le résultat de la totalité des Fondations qu'elle abrite.

	Dotation statutaire non consomptible	Dotation initiales consomptible	Dotation complémentaire consomptible	Réserves de solidarité générale	RAN	Résultat 2020
Fondation Saint Matthieu	1 500 000,00		4 021 936,85	360 286,95	-	- 27 748,00
Fondation sous égide		1 599 203,87	504 701,49	1 741 950,30	-	- 6 161,00
Total	**1 500 000,00**	**1 599 203,87**	**4 526 638,34**	**2 102 237,25**	**-**	**- 33 909,00**

8.2 Impact des fondations abritées sur les postes du bilan et du compte de résultat

BILAN SIMPLIFIE AU 31 - 12 - 2020 en K€

ACTIF				PASSIF			
	FSM	FSE	TOTAL		FSM	FSE	TOTAL
Actif immobilisé				**Fonds propres**			
Immo incorporelles	81	-	81	Dotations	5 522	2 104	7 626
Immo corporelles	2	-	2	Réserves	360	1 742	2 102
Immo financières	7 215	1 282	8 497	Report à nouveau	-	-	-
				Résultat	- 28	- 6	- 34
TOTAL	**7 298**	**1 282**	**8 580**	**TOTAL**	**5 854**	**3 840**	**9 694**
Actif circulant				**Provision & Fonds dédiés**	951	-	951
Créances	88	-	88				
VMP	9	1	10	**Dettes**			
Disponibilités	2 368	2 860	5 228	Emprunts	1 811	-	1 811
TOTAL	**2 465**	**2 861**	**5 326**	Dettes fournisseurs et sociales	130	57	187
				Autres dettes	1 046	246	1 292
				TOTAL	**3 938**	**303**	**4 241**
Compte de régulation actif	**29**	**-**	**29**	**Compte de régulation passif**	-	-	-
Total actif	**9 792**	**4 143**	**13 935**	**Total passif**	**9 792**	**4 143**	**13 935**

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE AU 31 - 12 - 2020 en €

	FSM	FSE	TOTAL
Produits d'exploitation	3 317 750	3 005 650	6 323 400
Charges d'exploitation	3 335 229	3 013 400	6 348 629
Résultat d'exploitation	- 17 479	- 7 750	- 25 229
Produits financiers	42 357	25 339	67 696
Charges financières	52 626	23 750	76 376
Résultat financier	- 10 269	1 589	- 8 680
Produits exceptionnels	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-
Résultat excesptionnel	-	-	-
Excédent ou déficit	- 27 748	- 6 161	- 33 909

pwc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Aux Membres
Fondation Saint Matthieu
76 rue des Saints-Pères
75007 Paris

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Fondation Saint-Matthieu relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application du règlement ANC 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 2 juin 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

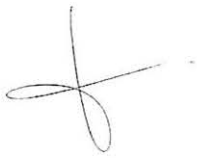

Francis Chartier